



Un patrimoine culturel vecteur de bien-vivre

Au-delà du succès de Chaumont, la Région développe grâce aux acteurs associatifs régionaux, la promotion de son patrimoine culturel.

Trésor historique, espace naturel extraordinaire, la mise en valeur du patrimoine comme source d'attractivité ne doit pas être concentrée que sur les sites majeurs. Elle doit concerner également le petit patrimoine (lavoirs, granges, maisons de village à l'architecture de caractère) présent partout sur le territoire qui fait l'authenticité de nos villages.

Le patrimoine naturel et la biodiversité qui le fait vivre, doivent être un vecteur de développement écologique et économique. Un cadre de vie apaisé, paysagé, riche de sa diversité floristique et faunistique attire le visiteur local ou étranger. **Misons sur la valorisation paysagère de nos campagnes en encourageant la diversité du vivant.**

La labélisation UNESCO du « Repas gastronomique français » tend à valoriser la diversité du patrimoine culinaire. Plus qu'un outil de marketing territorial, ce label doit être un tremplin vers le goût, la qualité et la diversité. **Cette valorisation de l'art culinaire régional** nous incite à développer un véritable politique de « l'art de vivre ». Nous encouragerons les actions de sensibilisation auprès du jeune public, les moments conviviaux comme les banquets populaires et les guinguettes, les projets de jardins solidaires et durables, la montée en qualité des produits cuisinés et le respect de la biodiversité cultivée (semences paysannes, races locales,...)

1 - Soutenir « l'art-vivre » et la valorisation du patrimoine culinaire : soutien aux projets éducatifs (découverte du goût, du patrimoine culinaire régional), aux projets de « banquets populaires et gastronomes », de guinguette ainsi qu'à la valorisation et l'animation des « marchés » locaux (aménagement de l'espace public et événementiels). La montée en qualité des produits cuisinés et le respect de la biodiversité cultivée (semences paysannes, races locales ...) sont étroitement liés.

2 - Soutenir la biodiversité cultivée : nous soutiendrons tout projet professionnel, citoyen, solidaire visant la valorisation de la biodiversité cultivée (comme nous avons inscrit cette ambition dans le cadre d'intervention des contrats de territoires).

3 - Paysage et jardinage, nous soutiendrons des projets de jardins solidaires et durables : projet d'insertion, d'associations, de collectif. Nous les encouragerons, via les contrats de territoire (au niveau des pays et des agglomérations). Un relais nécessaire doit être réalisé avec les acteurs sociaux, éducatif, jeunesse et les collectivités.

4 - L'esthétique paysagère passe par la valorisation des entrées de village. La limitation des zones d'activités comme des lotissements et leurs intégrations paysagères, la biodiversité

faunistique et floristique sont des combats nécessaires à la valorisation du cadre de vie et du sentiment de « bien-vivre en région ».

5 - Valorisation du « petit patrimoine » bâti : nous encouragerons la mise en valeur et la restauration du « petit patrimoine » de nos villages (lavoirs, granges, habitation de caractère à l'abandon,..) L'identité patrimoniale est une richesse pour notre cadre de vie comme pour nos économies locales.

Liste soutenue par :

